



## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Logement : VGP s'engage dans la rénovation thermique des logements privés



**Dans le cadre de sa politique de l'habitat, VGP participe à l'opération « Habiter Mieux », un dispositif national qui a pour objectif d'apporter une aide à la rénovation thermique des logements de plus de 15 ans occupés par des propriétaires ou locataires modestes. Le niveau des aides publiques peut atteindre 80% des dépenses engagées, parfois même plus. Ce protocole couvre la période 2014-2017.**

### Les critères pour bénéficier d'une aide :

- Propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans
  - Qui réalise une économie d'énergie d'au moins 25%
  - Qui rentre dans les plafonds de ressources du programme Habiter Mieux
  - Qui n'a pas bénéficié d'un prêt à taux zéro sur les 5 dernières années
- Propriétaire bailleur d'un logement de plus de 15 ans
  - Qui réalise une économie d'énergie d'au moins 35%
  - Qui s'engage à conventionner son logement avec l'ANAH pour 9 ans : le bailleur devra louer à des locataires modestes pour un loyer plafonné durant cette période
  -

### Comment bénéficier du programme ?



Rendez-vous sur le site internet [www.pact78.org](http://www.pact78.org) ou appeler le **01 39 07 78 51** pour être mis en relation avec un conseiller.

Ce dernier aura pour mission de vérifier que l'usager entre dans les critères du programme et de faire parvenir une fiche de signalement à un opérateur agréé. L'opérateur agréé sur le département se charge ensuite de prendre contact avec le ménage afin de finaliser le montage technique du dossier : bouquet de travaux, devis, mobilisation des aides, etc.

### L'aide de Versailles Grand Parc

Lorsqu'un dossier est éligible à ce programme, VGP est sollicité automatiquement par l'opérateur agréé, conformément au protocole territorial. L'aide complémentaire apportée par Versailles Grand Parc s'élève à 500 € par dossier pour les propriétaires occupants (1 000 € par dossier pour les propriétaires bailleurs).

**Sophie Prévost - Relations médias**  
Tel : 01 42 21 12 18 / 06 22 93 12 92

**Carole Beauchet**  
**Directrice de la communication**  
Tel : 01 39 66 30 05  
[carole.beauchet@agglouvgp.fr](mailto:carole.beauchet@agglouvgp.fr)



Yvelines  
Le Département

